



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de février s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique -M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique
M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine - M. 'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard
M. FRANCOIS Vincent – M. BERNARD Philippe – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain
Procurations – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M. Serge FEGER – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. BAUDOUIN Cédric à M. LE GUERNIGOU Nicolas -
Excusé(e)s Mme MARANDE Carole
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid
L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Excusés : 1
Votants : 40

Date d'affichage : 28 Février 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40
Contre :
Absentions :

FINANCES

03/02/2025

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes - approbation de l'avenant n°2 – Lot 3 Charpente bois

Claude THOMAS, président, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 à l'entreprise MENUISERIE HUNSINGER – lot 3 Charpente bois, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes,

Objet du présent avenant :

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

Ajout de panneaux support d'enduit pour façade enduit et couverture (+ 20 993,76 € HT)

Catégorie 03 : aléas - modification du bureau de contrôle.

Au démarrage de l'opération, le bureau de contrôle a émis des avis défavorables concernant les différents complexes de parois, pourtant validés en DCE. Il a notamment été demandé la mise en place de panneaux DWD, support d'isolation d'enduit et de couverture, afin de respecter les conformités des avis techniques imposant un écran continu. Cet ajout concerne non seulement les façades enduites du projet, mais aussi la toiture. Ce point aurait dû être détecté lors du RICT du bureau de contrôle, avant la consultation des entreprises.

Remplacement de la paille par de la ouate de cellulose (- 10 962,00 € HT)

Catégorie 03 : aléas - modification du bureau de contrôle

Suite aux remarques du bureau de contrôle, qui a émis un avis défavorable sur la paille hachée, il a été prévu de mettre en place de la ouate de cellulose dans les murs afin d'obtenir un avis technique valable. Cette modification entraîne une moins-value.

Pose d'un écran de sous-toiture + premier litonnage en 24 x 48 (+ 22 103,90 € HT)

Catégorie 03 : aléas - modification du bureau de contrôle

Au démarrage de l'opération, l'entreprise de couverture a signalé une non-conformité dans la gestion de la ventilation en sous-face du bac acier de toiture. Les avis techniques demandent un double litonnage pour ventiler, ainsi que la pose d'un pare-pluie. Ce point n'a pas été soulevé par le bureau de contrôle lors du RICT.

Suppression renfort métallique (- 11 000,00 € HT) Catégorie 02 : Maîtrise d'œuvre

Afin de compenser l'ensemble des modifications citées ci-dessus, la maîtrise d'œuvre, en collaboration avec l'entreprise, a repris les études d'EXE pour redessiner la charpente du préau, de la casquette de la façade sud et du local vélo, permettant ainsi de se passer des renforts métalliques prévus. Cela induit une moins-value.

Nota : l'entreprise a également réalisé une remise commerciale de - 2 135,66 €.

Délai d'exécution du marché

Délai supplémentaire : 10 jours (ajout des panneaux en ateliers et pose écran sur site)

Nouveau montant

Montant initial des travaux **648 531.57 € HT**

Rappel de l'avenant 1 **0.00 € HT**
(modification du CCAP intégration Retenue de garantie)

Montant de l'avenant 2 **19 000.00 € HT**

Montant du marché **667 531.57 € HT**

Soit une modification du marché de 2.93%

Les membres de la commission consultative MAPA réunie le 06 février 2025 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°2.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°2 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 3 Charpente bois
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°2 présenté.



Claude THOMAS
2025.03.03 09:52:27 +0100
Ref:8263455-12402583-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS